

Formalités des entreprises : un guichet unique « pas encore prêt » !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, toute entreprise, quelles que soient son activité et sa forme juridique, est tenue de déclarer sa création, la modification de sa situation ou la cessation de ses activités auprès d'un guichet des formalités des entreprises unique. Mais quelques jours après son entrée en vigueur, certains dysfonctionnements subsistent. Explications de M^e Christophe Bayle, ancien bâtonnier et avocat du Conseil régional de l'Ordre.

En quoi la création d'un guichet unique pour les formalités des entreprises est-elle une bonne idée ?

« Ce service est né dans le souffle de la Loi Pacte de 2019 et ambitionne d'apporter son écot à l'œuvre de simplification de la vie des entreprises voulue par l'Etat. Sur le fond, l'idée de substituer un seul guichet de déclaration d'activité à quelque cinquante-six Cerfa et cinq ou six centres de formalités par département est bonne. Tout comme apparaît de bon sens la volonté de réduire au maximum l'empreinte carbone des démarches administratives. Je le répète, tout ceci part d'une bonne intention et est même bonne à saluer. Sauf que pour remplir le rôle de « facilitateur » qu'on lui prête depuis des mois, le dispositif se doit de fonctionner. Et ce n'est, hélas, pas le cas. »

Qu'entendez-vous par là ?

« Ce guichet, qui est exclusif depuis le 1^{er} janvier 2023, est déjà accessible depuis un an, proposant ainsi une alternative à la déclaration de création, de modification de situation ou de cessation d'activité, mais également de dépôt des comptes, auprès du CFE de son ressort. Or, l'on remarque que sur le portail de l'INPI, l'opérateur du dispositif, des bugs se font régulièrement jour. Parfois, c'est la forme juridique de l'entreprise qui n'est pas reconnue, alors qu'elle est tout à fait légale. Parfois encore, ce sont les informations exigées, pour la création d'entreprise notamment, qui se révèlent autrement pointilleuses que ce que la loi elle-même exige et quasiment impossibles à fournir. Ces dysfonctionnements-là ont empêché et empêchent encore nombre d'entreprises de se mettre en règle. Si une solution n'est



pas rapidement trouvée, cela risque de créer un goulot d'étranglement et placer ces entreprises en totale insécurité juridique. »

Pensez-vous que les entreprises françaises soient suffisamment informées de ces nouvelles exigences réglementaires ?

« Elles connaissent, pour la très grande majorité d'entre elles, l'existence de ce nouveau guichet unique, moins les dysfonctionnements qui se sont fait jour. Ces derniers sont, selon moi, la preuve d'une certaine précipitation dans la mise en application de la loi et d'une réflexion inaboutie sur les modalités de déclaration des formalités. Fin novembre, la Conférence nationale des Bâtonniers, dont j'assure la vice-présidence, a officiellement demandé le report sine die du dispositif. Cet exemple doit être suivi pour éviter que le moment venu, des dizaines, des centaines d'entreprises, faute de solution de repli et de dossier complet, se retrouvent dans

l'illégalité. Quant aux avocats et aux experts-comptables, ils ont le même devoir d'alerter leurs clients sur la nécessité d'anticiper. C'est le mot d'ordre de ce mois de décembre. »

Les avocats et les experts-comptables ? Parce qu'ils sont les premiers conseillers de l'entreprise ?

« Tout à fait. Avec le « tout-numérique », le risque est de laisser penser que n'importe quel acte administratif, financier et/ou juridique est d'une simplicité enfantine et ne nécessite de fait ni conseil ni accompagnement. L'avocat et l'expert-comptable sont les mieux placés pour remplir cette mission de conseil et de suivi, dans les déclarations des formalités et, a fortiori, dans le dépôt des comptes. Je le répète, le guichet unique est né d'une très belle idée, mais ne peut être efficace ni dans sa configuration actuelle, ni sans épaule sur laquelle se reposer. » •

Accès au guichet unique sur www.inpi.fr

ARRÊT SUR IMAGES

Les 3 Tournois de gestion et les 4 « Nuit qui compte » qui ont rassemblé respectivement 188 et 800 jeunes.

